



**Parc naturel marin du golfe du Lion  
Conseil de gestion du 24 novembre 2016**

**Délibération n°2016-024**

**Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 16 juin 2016**

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.334-65, R. 334-15, R.334-33 et R.334-34
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du conseil de gestion du 16 juin 2016

**Article unique**

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la séance du 16 juin 2016, avec la modification demandée (page 8, remplacer « DIRM » par « Préfecture maritime »).

Le président de séance



Michel MOLY  
Président du Conseil de gestion  
du Parc naturel marin du golfe du Lion

Parc naturel marin du golfe du Lion  
Conseil de gestion du 24 novembre 2016

Délibération n°2016-024



### Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 16 juin 2016

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.334-63, R.334-12, L.334-93 et R.334-34
- VU le décret n°2011-1589 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

CONSIDÉRANT la proposition de procès-verbal du conseil de gestion du 16 juin 2016

Article unique

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la séance du 16 juin 2016, avec la modification demandée (page 8, remplacer « DIRM » par « Préfecture maritime »).

Le président de séance

Michel MOLY  
Président du Conseil de gestion  
du Parc naturel marin du golfe du Lion



## 12<sup>e</sup> CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

### PROCÈS-VERBAL

Date : 16 juin 2016

Lieu : Argelès-sur-Mer

*Version approuvée par le Conseil de gestion du 24 novembre 2016*

## Participants

### Membres du conseil de gestion

#### Collège des représentants de l'État

- Céline VASCHETTI, représentant le Commandant de zone maritime Méditerranée
- Jean-Luc DESFORGES, représentant la Direction Interrégionale de la mer de Méditerranée
- Fabrice AUSCHER, représentant la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Francis CHARPENTIER, Direction Départementale des Territoires et de la Mer 66

#### Collège des collectivités territoriales

- Martine ROLLAND, Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
- Alain FERRAND, Communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée, vice-président du Conseil de gestion
- Philippe DESLOT, Commune de Leucate
- Loïc TOMISSI, Commune du Barcarès
- Cécile MARGAIL, Commune de Torreilles
- Nathalie PINEAU, Commune de Saint-Cyprien
- Pierre AYLAGAS, Commune d'Argelès-sur-Mer
- Philippe CORTADE, Commune de Collioure
- José BELTRA, Commune de Port-Vendres
- Guy VINOT, Commune de Banyuls-sur-Mer
- Marc CASSOU, Commune de Cerbère

#### Collège des organisations représentatives des professionnels

- Marc PLANAS, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Languedoc-Roussillon
- Manuel MARTINEZ, Comité interdépartemental des pêches maritimes et des élevages marins Aude et Pyrénées-Orientales
- Jean-Pierre NAVARRO, Chambre de commerce et d'industrie de Perpignan et des Pyrénées-Orientales
- Jean-François BEY, représentant du conseil administratif du comité départemental du tourisme des Pyrénées-Orientales
- Sylvain CAUNEILLE, représentant de l'Union des villes portuaires du Languedoc-Roussillon

#### **Collège des organisations d'usagers**

- Jean-Claude HODEAU, Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France
- Alain BANEGUES, Fédération française des pêcheurs en mer
- Frédéric GIRARD, Fédération française d'études et de sports sous-marins
- Jean-Marie RAY, comité régional de la Fédération nautique de pêche sportive en apnée
- Michel ROHEE, Gapamar

#### **Collège d'association de protection de l'environnement**

- Jean-Marie MARCASSIN, association des amis de la mer et de l'eau
- Jean-Jacques AMIGO, association Charles Flahault
- Roselyne BUSCAIL, groupement ornithologique du Roussillon

#### **Collège des personnalités qualifiées**

- Jacques DIETRICH, Ifremer
- Philippe LENFANT, Université de Perpignan Via Domitia

#### **Gestionnaires d'espaces naturels protégés**

- Michel MOLY, représentant de l'organisme de gestion de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls, Président du Conseil de gestion

#### **Procurations**

- Antoine ANDRE (Président de Pays Pyrénées Méditerranée) a donné procuration à Pierre AYLAGAS
- Matthieu DELABIE (délégué de rivages au Conservatoire du littoral) a donné procuration à Michel MOLY
- Philippe LEBARON (Observatoire d'océanologie marine de Banyuls) a donné procuration à Roselyne BUSCAIL
- André LUBRANO (président du CEPRALMAR) a donné procuration à Jacques DIETRICH
- Catherine PIANTE (WWf France) a donné procuration à Philippe LENFANT
- Gilles BCEUF (MNH) a donné procuration à Jean-Claude HODEAU

#### **Commissaires du gouvernement**

- Philippe VIGNES, Préfet des Pyrénées-Orientales
- Hervé PARLANGE, Commissaire général, représentant le Préfet Maritime de la Méditerranée

#### **Équipe du Parc**

##### **Direction**

- Gildas LE CORRE (directeur délégué), Olivier MUSARD (adjoint ingénierie), Bruno FERRARI (adjoint opérations)

##### **Chargé(e)s de mission et agents Opération**

- Marie SAUGET (chargée de communication), Alexandra GIGOU (habitats, espèces), Marc DUMONTIER (qualité de l'eau), Coraline JABOUIN (pêches), Gregory AGIN (infrastructures et aménagements), Victoria MAGENTI (patrimoine culturel), Mathieu DEPETRIS (tableau de bord), Raymond PARRA (renfort opérationnel sensibilisation), Yann JEZEQUEL (renfort opérationnel études et suivis), Justine CAMMAL (territoires maritimes et économies du développement durable), Aurélia CHANGEANT (stagiaire pêches)

### Invités et accompagnants

- Stéphane PERON (DDTM/DML 66)
- Frédéric BERLIAT (DDTM/DML 66)
- Raymonde LECOMTE, suppléante pour l'association des amis de la mer et de l'eau
- Marc SEVERAC, suppléant pour la Commune d'Argelès-sur-Mer
- Marie-Laure LICARI (CD66)
- Gaëlle GUIBERT (OP OPDUSUD)
- Sylvain MICHEL, Agence des aires marines protégées AAMP
- Olivier ABELLARD, Agence des aires marines protégées AAMP
- Morgane REMAUD, Agence des aires marines protégées AAMP
- Sophie CAPLANNE, Agence des aires marines protégées AAMP
- Guillaume BERNARD, Agence des aires marines protégées AAMP

### Introduction

M. Moly, président du Conseil de gestion, salue et remercie de leur présence M. le Préfet Philippe Vignes et M. P. Aylagas, Député, président de la communauté de communes, qui accueille cette réunion du Conseil de gestion dans son nouvel Hôtel de la Communauté de Communes Albères, Côte Vermeille et Illibéris. Il remercie également tous les participants pour leur présence.

P. Aylagas remercie le Président, le Directeur ainsi que le personnel du Parc et mentionne que dans quelques semaines les équipes de la communauté de communes et du Parc seront voisines puisque le siège du Parc sera transféré provisoirement à Argelès-sur-Mer.

M. Moly souligne que l'équipe du Parc a effectivement besoin de locaux plus grand que ceux actuellement disponibles sur Port-Vendres, et que le déménagement vers Argelès-sur-Mer est programmé. En notant que le Parc a déjà une histoire, il indique que le guide de présentation du Parc, dans une version actualisée 2016, a été transmis dans le dossier de séance à tous les membres présents.

### Ouverture de la séance

La présidence de cette réunion est assurée par M. MOLY, Président du Conseil de gestion, qui déclare la 12ème séance du Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ouverte.

L'émargement des membres présents est effectué. Trente-sept membres du Conseil de gestion sont présents ou ont donné procuration ; le quorum est atteint et le Conseil de gestion peut délibérer valablement.

M. Moly rappelle que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux et demande si quelqu'un s'y oppose. Personne ne s'y oppose.

## 1. Adoption de l'ordre du jour

M. Moly présente la proposition de l'ordre du jour.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Informations sur les événements et réunions en inter-session
3. Approbation du procès-verbal du Conseil de gestion du 9 février 2016
4. Avis sur dix dossiers de concours de pêche
5. Approbation de la création d'un groupe de travail SAFRAN
6. Informations sur les projets
7. Points divers

M. Moly demande si un ou plusieurs membres présents souhaitent une modification de cet ordre du jour ; aucune demande n'est exprimée.

La proposition suivante est soumise au vote de Conseil de gestion.

### Adoption de l'ordre du jour de la séance du 16 juin 2016.

**Vote favorable à l'unanimité**

**Pour : 37**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 2. Informations sur les événements et réunions en inter-session

M. Moly et G. Le Corre présentent les principaux événements et réunions ayant eu lieu depuis le précédent Conseil de gestion du 09 février 2016.

- **24/02/2016 - Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées et la question juridique liée aux avis**

Lors du Conseil d'Administration de l'Agence des aires marines protégées du 24 février 2016 et en présence des autres présidents des parcs naturels marins, M. Moly, conformément à son engagement pris au Conseil de gestion du 9 février 2016, a interrogé le conseil d'administration sur la situation particulière rencontrée lors du Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, lorsqu'il a, pour la première fois, été en situation d'exprimer un avis conforme pour deux projets soumis au vote. En contradiction avec les informations antérieures concernant la possibilité d'expression d'un avis conforme par le Conseil de gestion, la question concernant les failles et difficultés juridiques liées aux avis conformes a donc été clairement posée au niveau national. Les débats au sein du CA sur ce point précis vont conduire le Ministère à préciser sa doctrine et à envisager, si nécessaire, une harmonisation réglementaire concernant l'expression d'avis conforme pour l'ensemble des parcs, marins et terrestres. Dans ce contexte et dans l'attente d'une clarification à venir,

## Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion du 16 juin 2016

M. Moly confirme sa position de ne soumettre que des avis simples pour le Parc naturel marin du golfe du Lion.

- **10/03/2016 - Atelier Nostra Mar**

Nostra Mar est le nom d'un projet transfrontalier en cours d'élaboration, qui a tenu en mars un atelier réunissant les partenaires potentiels de ce projet et pour lequel un large appel à participation a été ouvert. Ce projet fera l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du programme européen INTERREG-POCTEFA dont l'appel à projets devrait être lancé à la fin de l'année 2016. Il est donc nécessaire de commencer dès à présent le montage de ce projet, en anticipation de cette opportunité de co-financement. D'autres ateliers vont être organisés prochainement afin de préciser les objectifs prioritaires de ce projet.

- **22 au 28/03/2016 - Escale à Sète**

Cet événement bi-annuel a rassemblé de très nombreux visiteurs dont plus d'un millier a visité le stand du Parc partagé avec le GAPAMAR et l'atelier des barques de Paulilles. Cet événement a été un véritable succès et les organisateurs comptent le pérenniser.

- **11 & 12/04/2016 - Rencontre de M. Moly avec Mme la Ministre, Barbara Pompili**

M. Moly a rencontré Mme Pompili, secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité, en déplacement à Brest dans le cadre de la création prochaine de l'Agence française pour la biodiversité. En tant que représentant des présidents des parcs naturels marins, M. Moly lui a fait part des inquiétudes concernant les finances des parcs et la précarité de certains personnels. Ces questions et inquiétudes figureront également au début du mois de juin à l'ordre du jour du prochain Conseil national de la mer et des littoraux (CNML), créé par la loi du 12 juillet 2010 et ré-installé en début d'année 2016. M. Moly mentionne que ce conseil est maintenant en pleine responsabilité et qu'il en est membre et élu à son bureau, au titre de représentant du conseil maritime de façade Méditerranée (CMF). M. Moly se fait donc la voix des parcs naturels marins, structures modernes et innovantes de gestion démocratique locale, au niveau national.

- **28/04/2016 – Réunion du Bureau du Parc**

Le premier appel à projets validé par le Parc lors du bureau du 17 décembre 2016 et relatif à la petite pêche côtière a été clôturé le 1<sup>er</sup> avril. Trois dossiers de candidature ont été reçus par le Parc et deux d'entre eux se sont vus attribuer la subvention sollicitée. M. Moly exprime la nécessité d'identifier de nouveaux sujets pour un nouvel appel à projets, qui ne sera pas nécessairement centré sur la pêche. Lors de ce bureau également, un point d'information sur le travail réalisé sur l'éolien flottant a été réalisé ainsi qu'une proposition de constitution d'un groupe de travail relatif au projet de recherche-action SAFRAN.

- **21 & 22/05/2016 - Fête de la nature**

A l'occasion de l'événement international de la Fête de la nature, le Parc a organisé une découverte du milieu marin en offrant 100 baptêmes de plongée, dans la baie de Paulilles.

## Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion du 16 juin 2016

Un stand du Parc a également permis de répondre aux questions du public, de présenter une exposition photo sur l'action du Parc autour de l'épave romaine « Port-Vendres 1 » et de proposer de la documentation sur le Parc et le milieu marin de la région. M. Moly tient à féliciter l'équipe du Parc pour l'organisation de ces activités.

- **08/06/2016 – 1e Forum ouvert au public du Parc**

A l'occasion de la journée mondiale des océans, une rencontre citoyenne a été organisée pour faire connaître et présenter les actions menées par le Parc. M. Moly précise que les questionnements autour de la sensibilisation des citoyens à la mer et à l'économie bleue ont fait l'objet d'un débat lors du dernier Conseil national de la mer et des littoraux. Plusieurs thèmes ont été abordés lors de ce forum : le bateau de charge romain « Port-Vendres 1 », l'éolien flottant, les canyons profonds, etc. Le film Les Paysans de la mer a été diffusé à l'issue des présentations de l'équipe du Parc devant une cinquantaine de personnes. Le ressenti des personnes venues assister à ce forum était, dans l'ensemble, très positif. Les participants étaient invités à poser les questions qu'ils souhaitaient après chaque sujet présenté. M. Moly exprime son regret quant à l'affluence du public lors de cet événement et estime que le Parc a pêché en communication lors de son organisation.

- **Ramassage des fusées de détresse périmées**

Comme les deux précédentes années, le Parc est partenaire de la démarche initiée par la SYDETOM concernant le ramassage des fusées de détresse périmées. M. Moly insiste sur le fait que ce type d'action est un modèle ou un prototype des actions que peut initier le Parc ; il s'agit de mettre en place des opérations qui permettent de modifier les comportements et trouver des solutions pratiques.

M. Martinez exprime sa méconnaissance quant à ce projet et demande où et comment a été diffusée cette information.

- **Autres réunions**

Outre les événements déjà mentionnés, les agents du Parc ont également assisté à diverses réunions, relatives, notamment au projet muséal pour l'épave de « Port-Vendres 1 », à la commission d'attribution des licences de pêche aux oursins du CRPMEM, à l'élaboration du SCOT Plaine du Roussillon ou encore avec le SYDETOM 66.

### 3. Approbation du procès-verbal du Conseil de gestion du 9 février 2016

M. Moly demande si un ou plusieurs membres du Conseil de gestion souhaitent faire part de remarques sur le procès-verbal de la séance précédente ; aucune remarque n'est exprimée.

La proposition suivante est soumise au vote du Conseil de gestion.

**Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 09 février 2016.**

**Vote favorable à l'unanimité**

**Pour : 37**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Délibération n°2016-014**

#### **4. Avis sur onze dossiers de concours de pêche**

Le Parc a été saisi par la DDTM-DML 66 pour des avis relatifs à la tenue de dix concours de pêche récréative, tous déposés par la FFPM. Une demande supplémentaire a été reçue après la mise à disposition du dossier de séance ; du fait des similitudes avec les dix autres dossiers, celui-ci est versé à l'ensemble soumis à délibération ce qui porte à 11 nombre de dossiers.

En sus de la note technique disponible dans le dossier de séance, C. Jabouin expose les éléments permettant au Conseil de gestion de se prononcer sur ces dossiers, à savoir que :

- tous les concours de pêche concernés par cet avis ont lieu en période estivale, sont organisés par différents clubs affiliés à la FFPM, se déroulent en tout ou partie sur le périmètre du Parc et sont classés suivant deux disciplines ayant chacune leur propre règlement (haute mer ou bateau). Les dossiers comportent une déclaration de manifestation nautique et, lorsque les concours se déroulent sur un site Natura 2000, une évaluation des incidences.
- les dossiers ont été examinés à l'aune du plan de gestion, de la carte des vocations et de la charte de bonne conduite des concours de pêche récréative, adoptée par le Conseil de gestion le 03 juin 2014.
- les notions de développement touristique et de vie associative des communes littorales sont importantes. Cependant certains points des règlements ne sont pas en cohérence avec la charte, notamment sur certaines tailles limites de capture ou de quotas. Il est à noter que la FNPSA respecte les éléments de la charte et que la FNPPSF va au-delà en pratiquant des captures en « no kill ».
- en ce qui concerne les habitats, les évaluations des incidences transmises par les pétitionnaires concluent qu'ils n'auraient, a priori, pas d'incidence sur les herbiers de posidonies et le coralligène.

Un débat s'installe sur l'application de la charte de bonne conduite des concours de pêche : J-C. Hodeau, A. Banègues et J-M. Ray se prononcent en faveur de son application, car elle a longuement été travaillée, est le résultat d'un consensus et a été votée en Conseil de

gestion. Elle est finalement assez peu contraignante pour la pêche embarquée par rapport à la pêche sous-marine.

A. Banègues mentionne la situation difficile que vit la FFPM cette année. Ils n'ont pas été destinataires de ces demandes de concours. La fédération a perdu sa délégation du ministère depuis janvier 2016. Il rappelle qu'il s'était engagé à faire respecter la charte de bonne conduite dans son département et que cela n'a pas été fait. Il précise également qu'il a échangé avec C. Jabouin sur la demande d'autorisation qui ne devrait plus s'appeler « Championnat de France ».

P. Lenfant demande si le Parc est destinataire des informations sur les captures réalisées lors de ces concours.

C. Jabouin précise que ces informations sont disponibles sur le site internet de la fédération, mais sans l'indication des points GPS où les captures ont été réalisées.

S. Peron précise le cadre de transmission de ces dossiers de concours au Parc. Il y a trois ans, un inventaire de toutes les manifestations nautiques (environ 150 par an) ayant lieu sur le périmètre du Parc a été effectué avec le Parc. Ces événements sont très diversifiés : de la petite manifestation nautique aux grands événements nécessitant une réglementation spécifique du plan d'eau. Le Parc avait bien manifesté son intérêt pour les concours de pêche et avait souhaité être destinataire de ces dossiers. D'un point de vue juridique, la DDTM donne un accusé de réception relatif à ces dossiers de concours de pêche, avec un rappel des conditions de sécurité et une liste de numéros d'urgence, mais ne prononce ni sur un accord ni sur un refus. Ce n'est qu'un accusé de réception et non une autorisation formelle. Aujourd'hui, la DDTM prendra acte de la décision du Parc qui sera prise à l'issue du vote et en informera les organisateurs. Dans la manière actuelle de procéder, il est difficile d'envisager l'interdiction d'une de ces manifestations suite à un avis du Parc, mais les organisateurs peuvent être informés de l'avis du Parc. La Préfecture Maritime est compétente pour interdire ces manifestations pour des raisons de sécurité.

M. Moly précise que le Parc n'a pas actuellement les moyens nécessaires pour contrôler tous ces événements. Cependant chacun sait que sur ce territoire existe une charte. Dans ce sens, M. Moly propose aux membres du Conseil de gestion de se prononcer sur un avis simple favorable sous réserve de respecter la charte de bonne conduite.

J-L. Desforges mentionne cette problématique de la pêche de loisir est globale, et pour partie traitée par des réglementations de portée générale à la Méditerranée. En ce qui concerne la pêche au thon rouge, les manifestations organisées se déroulent soit en « no kill » soit avec capture encadrée, en application du dernier arrêté d'avril 2016.

H. Parlange propose de préciser dans l'accusé de réception : « la charte adoptée par le Conseil de gestion lors de sa réunion du ... »

M. Moly propose de passer au vote concernant ces onze dossiers de concours de pêche.

La proposition suivante est soumise au vote du Conseil de gestion.

**Avis simple favorable relatif à la tenue des onze concours de pêche récréative organisés dans le périmètre du Parc, sous réserve du respect de la charte de bonne conduite pour les concours de pêche récréative adoptée le 03 juin 2014 par le conseil de gestion (délibération n°2/2014).**

**Vote favorable à la majorité**

**Pour : 36**

**Abstention : 1**

**Contre : 0**

**Délibération n°2016-015**

J-C. Hodeau informe de l'organisation d'un concours « no kill » en juillet dans le Parc, en partenariat avec l'association Ailerons et en vue de capturer à des fins de marquage et de prélèvements d'ADN, des requins peau bleue.

M. Planas mentionne pour les pêcheurs professionnels, la proposition de la France de ne pas pêcher au-delà de 250 m de profondeur dans le cadre du plan de gestion national 2017-2020. Il serait pertinent d'anticiper ce changement, au vu des profondeurs existant dans le Parc.

## **5. Approbation de la constitution d'un groupe de travail SAFRAN**

M. Moly propose aux membres du Conseil de gestion d'approuver la constitution d'un groupe de travail afin de suivre le projet SAFRAN, lauréat d'un appel à projets de la Fondation de France. Mme Catherine Boemare, du laboratoire CIRED, est responsable de ce projet dans lequel plusieurs laboratoires et chercheurs issus de différentes disciplines sont associés, notamment P. Lenfant.

Les thématiques du projet SAFRAN concernent les aménagements en mer (récifs artificiels, digues, éoliennes, etc.) et leurs effets sur les activités (pêche, plongée, plaisance, loisirs, etc.), sur le partage de la mer et du littoral et sur les milieux naturels. Ce projet scientifique de recherche-action propose de créer et de renforcer les liens pratiques et concrets avec une structure responsable de la gestion d'un territoire, le Parc naturel marin du golfe du Lion. La création d'un groupe de travail du Parc permettrait de développer simplement une collaboration profitable à la fois au Conseil de gestion et au projet SAFRAN.

Il a été débattu de différents aspects concernant ce groupe de travail :

- Animateur du groupe de travail : M. Moly s'est porté volontaire pour présider ce groupe de travail lors du bureau du 28 avril 2016 avec O. Musard en co-animateur et en lien avec la responsable du projet, Mme C. Boemare.
- Mandat : pour proposer un mandat au groupe de travail, M. Moly a demandé à O. Musard de partir d'un exemple concret autour d'outils de simulation sous forme

## Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion du 16 juin 2016

de scénarii à l'horizon de 30 ans. En lien avec le calendrier d'organisation de SAFRAN, le groupe de travail aura pour principaux mandats :

- de participer aux ateliers de travail, estimés à cinq ou six sur l'ensemble du projet,
  - d'être en interaction avec l'équipe du Parc sur le dispositif et les besoins ou propositions qu'il pourrait avancer,
  - de réaliser des points d'informations et de présentations auprès du Conseil de gestion sur le déroulement du projet, les avancées et les résultats intermédiaires.
- Composition : M. Moly propose qu'un représentant de chaque collègue en devienne membre. Plusieurs membres du Conseil de gestion se portent volontaires :
- C. Piante (absente ce jour, message transmis en amont de la séance via O. Musard)
  - R. Buscail ou J. Hiard pour le GOR
  - M. Rohée
  - M. Séverac
  - A. Ferrand
  - J-M. Marcassin
  - J-C. Hodeau
  - S. Peron pour la DDTM
- Durée : le mandat du groupe de travail s'achèvera après la réunion finale conclusive des travaux du groupe en présentant dans un rapport.

La proposition suivante est soumise au vote du Conseil de gestion.

**Approbation de la constitution du groupe de travail relatif au projet SAFRAN, sous la responsabilité d'animation de Michel Moly et d'Olivier Musard, selon les modalités détaillées dans la note de séance.**

**Vote favorable à l'unanimité**

**Pour : 37**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Délibération n°2016-016**

## 6. Informations sur les projets

G. Le Corre prend la parole pour porter à la connaissance des membres du Conseil de gestion les actions et les projets qui impliquent actuellement l'équipe du Parc.

### • Connaissance des coraux profonds dans les canyons

Ce projet est réalisé en partenariat avec la chaire « Biodiversité, environnement marin extrême et changement global » UMPC-CNRS (UMR8222 LECOB). A. Gigou rappelle que la

protection des canyons profonds est inscrite dans le plan de gestion du Parc, et qu'il est donc nécessaire de mieux les connaître pour les protéger. Il est important de pouvoir définir quel est leur état de conservation ; ce sont des zones menacées par la pollution où évoluent des espèces sensibles à la surpêche.

A. Gigou présente des vidéos et des images de ces canyons et des espèces de coraux, qui ont prises lors des dernières campagnes à la mer réalisées avec le ROV de la COMEX, et affrétées en partenariat. Elle rappelle que ces coraux profonds d'eau froide sont des espèces très sensibles et sont inscrits à la convention CITES.

O. Musard précise que dans le cadre du plan de gestion, le Parc collabore avec la recherche et participe à l'élaboration d'indicateurs. D'ici peu, des zones Natura 2000 au large seront définies, notamment sur ces zones de canyons profonds.

G. Le Corre mentionne également la particularité de ce milieu marin. Il existe en effet peu d'endroits en Méditerranée où se trouvent autant de coraux profonds dans un tel état de santé.

- **Projet « Récupnet »**

Dans le plan de gestion du Parc marin apparaissent deux niveaux d'exigence dans le chapitre « qualité de l'eau », à savoir :

- Diminuer la présence de déchets dans le Parc afin de limiter leurs impacts sur la faune et la flore
- Diminuer la présence de déchets dans le Parc afin de limiter leurs impacts sur les usages

En outre, dans le chapitre « usages durables » est mise en avant la durabilité des activités, dont la pêche professionnelle.

Le projet « Récupnet » s'attache à réfléchir à la gestion de trois types de déchets : les engins de pêche perdus, la gestion des filets usagés et les déchets trouvés dans les engins de pêche. L'objectif de ce projet est multiple et concerne la quantification, la localisation et l'évaluation des impacts de ces déchets. Ce projet s'attache également à envisager des perspectives, notamment concernant un système de signalement de ces types de déchets et un système de suivi des enlèvements. Le 2<sup>e</sup> volet de « Récupnet » s'attache à envisager une filière de traitement optimal des filets de pêche usagés. L'objectif est de faire un état des lieux de la situation et de proposer des pistes d'optimisation de la collecte et du traitement de ces filets. Le 3<sup>e</sup> volet du projet s'attache à estimer la quantité de ces déchets ainsi que la gêne occasionnée sur les activités de pêche.

M. Moly informe que dans un objectif de sensibilisation tous public, trois représentations théâtrales auront lieu sur le thème des déchets et des sacs plastiques, à Torreilles le 25/07, à Paulilles le 26/07 et à Argelès-sur-Mer le 27/07 (au village des Enfants de la mer). Cette démarche, soutenue par le Parc et par le Conseil départemental de Pyrénées-Orientales, cherche à diversifier les actions de mobilisation du grand public sur ces enjeux.

- **Suivi des déchets sur deux plages**

M. Dumontier présente le suivi des déchets que le Parc effectue mensuellement sur deux plages identifiées comme favorables à un test de mesure en grandeur nature (Fourat et la Crouste) afin de répondre à des objectifs croisés du plan de gestion et de la Directive cadre « stratégie milieu marin » de l'Union européenne.

M. Moly mentionne la problématique des bois flottés qui étaient brûlés pendant des années, et que cette pratique n'est plus autorisée. Le sujet est posé et il serait intéressant de pouvoir y réfléchir.

M. Dumontier rappelle que le plan de gestion des déchets de crise est en cours au sein du département. Le Parc intervient dans les instances de gestion des bassins versants où cette question est posée. La plupart de ces déchets provient d'apports naturels et dépendent de la gestion de l'entretien des rives.

A. Ferrand cite également le problème des pneus, des machines à laver et des autres déchets qui polluent le milieu marin et les plages. Il cite l'importance de l'implication du Parc dans ces instances de gestion des bassins versants. Des plages comme celle du Barcarès connaissent un réel problème face aux déchets. Leur traitement incombe aux communes qui subissent cette pollution et n'ont pas les moyens d'y remédier. La quantité de déchets est évaluée à 50 000 tonnes, tous déchets confondus. Parfois, les équipes municipales sont tout de même obligées de brûler le bois flotté en cas d'urgence, mais l'ONEMA doit intervenir dans le cadre de cette procédure. Or, les plages doivent être remises en état pour l'accueil des populations et des touristes.

P. Cortade exprime son intérêt sur l'obtention d'informations relatives à la toxicité et à l'impact sur la vie marine et la qualité des eaux de baignade.

- **Préparation d'un nouveau groupe de travail « éolien flottant »**

Ce nouveau groupe de travail s'inscrit dans le prolongement du premier groupe dont le mandat était de produire des recommandations pour l'appel à projets national sur l'éolien flottant en mer. Une réunion sera organisée prochainement afin de faire le point et préparer le mandat du prochain groupe de travail. Aujourd'hui se pose la question de la poursuite de l'accompagnement de cette thématique nouvelle.

M. Moly rappelle l'importance effective qu'avaient pris les résultats du premier groupe de travail, car ses recommandations ont été prises en compte au niveau national, y compris pour les zones concernées par l'appel à projets en dehors du périmètre du Parc. En fonction des annonces du ministère concernant la désignation des projets lauréats, le groupe de travail devra rapidement se constituer pour travailler sur la thématique. Certains membres de l'ancien groupe de travail pourraient se porter à nouveau volontaires afin d'assurer une continuité dans la réflexion.

L. Tomissi se propose pour succéder à M. Planas pour assurer l'animation de ce groupe de travail.

La proposition suivante est soumise au vote du Conseil de gestion.

**Le conseil de gestion donne mandat à L. Tomissi et à l'équipe du Parc pour préparer la création d'un nouveau groupe de travail relatif à l'éolien flottant en mer dont les modalités seront validées lors d'une prochaine réunion du bureau ou du conseil de gestion (animateurs, mandat, composition, durée, livrables).**

**Vote favorable à l'unanimité**

**Pour : 37**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour action**

- **Préparation d'un groupe de travail « mise en réseau des ports »**

M. Moly propose la préparation d'un groupe de travail qui pourrait réfléchir à une mise en réseau des ports situés sur la façade du Parc.

G. Le Corre précise la responsabilité du Parc concernant cette problématique. Beaucoup de questions ont été posées au moment de l'élaboration du plan de gestion sur la gestion des ports. Un des principaux objectifs identifié est d'établir d'atteindre en commun un niveau de bonnes pratiques et de qualité. Le terme de réseau est clairement mis en avant.

A. Ferrand prend la parole pour soutenir cette notion et précise qu'il faudra parler d'économie dans ce groupe de travail. Il faut faire des liens entre les ports pour devenir le « plus grand port du monde », car avec un point de vue extérieur ils sont très proches entre eux d'un point de vue géographique. Il est important de mettre en valeur ces aspects économiques de complémentarité, de croissance bleue et d'économie maritime.

M. Planas insiste sur l'importance de la proposition de S. Pallarès, qui est une des membres du Conseil ayant exprimé le besoin d'activer ce groupe de travail. La question n'est pas seulement de fédérer les ports, mais surtout de montrer que le Parc a fédéré les ports pour qu'ils deviennent un exemple. Cette mise en réseau se fera nécessairement en relation avec les actions de l'Union des villes portuaires du Languedoc-Roussillon. Cette mise en réseau des ports s'inscrit dans une perspective générale de croissance bleue et pas seulement dans la démarche Odyssea. Il précise être volontaire pour intégrer ce groupe de travail.

Plusieurs membres présents expriment leur intérêt pour ce groupe de travail.

- S. Cauneille propose sa candidature pour assumer l'animation de ce groupe de travail. Il mentionne qu'ils ont beaucoup travaillé sur Odyssea ces dernières années pour justement aller vers la croissance bleue.
- F. Girard, M. Rohée, G. Vinot, M. Planas, A. Ferrand, M. Cassou se déclare intéressés et expriment leur intention de participation à ce groupe de travail.

La proposition suivante est soumise au vote du Conseil de gestion.

**Le conseil de gestion donne mandat à S. Cauneille et à l'équipe du Parc pour préparer la création d'un nouveau groupe de travail relatif à la mise en réseau des ports, dont les modalités seront validées lors d'une prochaine réunion du bureau ou du conseil de gestion (animateurs, mandat, composition, durée, livrables).**

**Vote favorable à l'unanimité**

**Pour : 37**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour action**

- **Gestion terrestre du site mixte Natura 2000, «embouchure du Tech et grau de la Massane »**

Un Parc naturel marin devient de facto gestionnaire des zones Natura 2000 situées au sein de son périmètre, y compris lorsque le site est mixte (terrestre et maritime), à condition néanmoins qu'au moins 50% de sa surface se situe dans le périmètre du Parc. C'est le cas en ce qui concerne le site mixte Natura 2000 « embouchure du Tech et grau de la Massane » dont la partie terrestre se superpose également en partie avec la Réserve du Mas Larrieu. Le Parc et le gestionnaire de la Réserve organiseront dès cet été le dispositif nécessaire afin que le Parc puisse assumer concrètement cette gestion. Les mesures discutées en réunion seront communiquées au Conseil de gestion.

### **7. Points divers**

- **Date proposée pour le prochain conseil de gestion ou bureau du Parc : 15 septembre 2016**

Il sera communiqué ultérieurement si le bureau ou le Conseil de gestion est convoqué, en fonction des demandes d'avis qui pourraient être soumises au Parc durant l'été.

- **Intervention de M. Martinez au sujet de l'activité de chalutage illégale**

M. Martinez prend la parole pour exprimer son mécontentement quant au braconnage quotidien des chalutiers dans des zones protégées. Il mentionne qu'il a été interrogé dans le cadre d'un article de presse à paraître dans l'Indépendant la semaine suivante. Il rappelle que c'est un problème qui dure depuis longtemps et que le Parc n'a pas fait son travail pour mettre fin à cette situation. Il signale que certains petits métiers ont des difficultés à vivre de leur activité et qu'ils n'ont pas besoin que des chalutiers viennent leur détruire leur matériel. M. Martinez insiste sur le fait qu'il est possible de localiser les bateaux en situation de pêche illégale. Ils passent parfois des nuits entières dans la bande des trois miles nautiques.

## Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion du 16 juin 2016

L'assemblée s'accorde pour préciser que ce sont seulement deux ou trois chalutiers qui posent problème.

M. Moly rappelle qu'une délégation du Parc avait rencontré le procureur de Perpignan, qui s'était engagé à suivre les constats et procès-verbaux. A ce sujet M. Moly estime que le Conseil de gestion est allé au bout de sa démarche. M. Moly mentionne également le fait qu'il s'était rendu récemment auprès des pêcheurs partis prenants dans cette situation, pour entendre les arguments de chacun. L'absence d'équipe du Parc sur la mer empêche également de participer à la constatation des faits.

S. Peron souhaite apporter des précisions quant aux propos de M. Martinez :

- Tout d'abord les chalutiers sont des pêcheurs professionnels qui possèdent des autorisations européennes de pêche. Les infractions évoquées ne concernent pas des pêches illégales réalisées dans des zones protégées, mais de pêches réalisées dans la bande des trois milles nautiques, qui est interdite au chalutage dans toute la Méditerranée. Il y a sept chalutiers en activité dans la zone du Parc (un à Port-Vendres et six à Port La Nouvelle). Toute la profession n'est pas concernée par ce problème du respect de cette réglementation ; la majorité correspond à des professionnels responsables dans la pratique de leur activité ; mais certains sont des récidivistes en infractions constatées.
- Deux contrôles positifs par hélicoptère, qui est un dispositif nouveau pour le secteur, ont été effectués par les services des douanes récemment. Il précise que le substitut du procureur à Narbonne a été contacté (le parquet compétent peut également être celui du domicile du pêcheur). Il est important que les deux parquets communiquent sur ces dossiers.
- Un permis à point va être mis en place pour les pêcheurs professionnels ; à l'inverse du permis de conduire, c'est lorsque le pêcheur contrevenant atteint un certain nombre de points que sa licence de pêche est suspendue. Un effet pédagogique est recherché dans la mise en place de ce dispositif. Ce permis à point devrait être opérationnel à la rentrée prochaine, et devrait participer à la résolution des problèmes de cohabitation et de sécurité entre les différents métiers de la pêche.

M. Planas prend la parole pour confirmer que ce problème est réel et dure depuis quarante ans. Il mentionne également le fait que ces problèmes se posent à chaque fois dans le Parc. La rencontre entre la DDTM/DML et le procureur de Narbonne aurait pu être communiquée aux pêcheurs de l'Aude, qui n'ont pas été informés. La respectabilité du Parc est en jeu aujourd'hui. M. Planas propose de mettre en place un système pour travailler collectivement à la résolution de ce problème. Des infractions récurrentes ont lieu dans le Parc et si le Conseil de gestion ne fait rien, ce Parc, « notre Parc », volera en éclats.

M. Moly tient à remercier et à féliciter M. Planas pour la clarté de ses propos.

M. Planas souligne à nouveau l'importance de progresser collectivement pour résoudre ce problème répétitif de non-respect de la réglementation par quelques bateaux dans le Parc, et propose si nécessaire de constituer un groupe de travail.

S. Peron abonde dans son sens, en considérant qu'une partie de la solution à cette question passe par la discussion entre professionnels. Il rappelle que la police des pêches est une compétence régaliennne de l'Etat et non du Parc. Il s'engage à demander plus de moyens nautiques pour poursuivre l'effort de contrôle sur la pêche dans la zone des trois milles. Il souhaite également rappeler à M. Martinez qu'il faut « mesure garder » dans ses propos aux médias, et qu'il faut également mentionner le fait que les services de l'Etat ne restent pas inactifs.

M. Moly met en avant l'urgence pour que tous, chacun dans son domaine de compétence, participent à la résolution la plus rapide de ce problème qui concerne directement les professionnels de la pêche, mais qui touche également le Parc. Ce qui implique de poursuivre les points réguliers sur ce sujet au Conseil et en bureau.

- **Vire-vire des 3 et 4 septembre 2016 à Paulilles**

M. Rohée informe que cet événement 2016 est organisé en partenariat avec le Parc, les ports de caractère et le conseil départemental des Pyrénées-Orientales. Des bateaux traditionnels de toute la côte et de la Catalogne sud sont attendus. Il tient également à signaler que les blockhaus de Torreilles sont en cours de classement.

### Clôture de la séance

M. Moly remercie M. le Préfet Philippe Vignes de sa participation à ce Conseil de gestion et lui propose de conclure cette réunion.

M. le Préfet remercie le président du Conseil de gestion pour cette invitation qu'il considère comme obligatoire en tant que commissaire du gouvernement. Il tient à saluer les élus, les usagers ainsi que les services de l'Etat. Ces échanges lui ont rappelé les débats lorsqu'il était commissaire du gouvernement en Lozère et chargé de l'inscription des Causses et des Cévennes au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces situations de gestion des territoires sont souvent complexes et font l'objet de débats passionnés et passionnants. Il ne faut toutefois pas éluder certaines questions d'ordre juridique. Il faut trouver des solutions pour que le Parc puisse conduire des actions fortes sur son périmètre. Il souligne également le caractère complexe que prendra son rôle au sein du Parc. Il lui sera nécessaire d'être proactif et porteur d'un certain nombre d'exigences tout en restant garant des domaines de compétence et de responsabilité des services de l'Etat. Il s'engage à faire son possible pour venir suivre les travaux du Parc lors de ces réunions. Plusieurs questions stratégiques ont été évoquées, notamment l'éolien en mer, les ports, la filière pêche. Il faudra que les services de l'Etat prennent toute leur responsabilité dans la gestion de ces thématiques. Il tient à

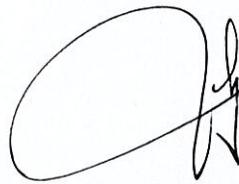
## Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion du 16 juin 2016

exprimer sa satisfaction de participer pour la première fois à cette réunion où les nombreux intervenants du milieu marin se parlent et échangent.

M. Moly remercie M. le Préfet pour ses propos et tient à remercier le commissaire général H. Parlange pour son implication majeure dans le Parc et son Conseil de gestion, dont celui-ci est le dernier auquel il participe, avant d'être appelé à de nouvelles fonctions.

La séance est clôturée à 17h30.

Le président de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a small flourish at the bottom.

Michel MOLY

Président du Conseil de gestion  
du Parc naturel marin du golfe du Lion

